

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROROGATION ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3355)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 69

présenté par  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.